

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

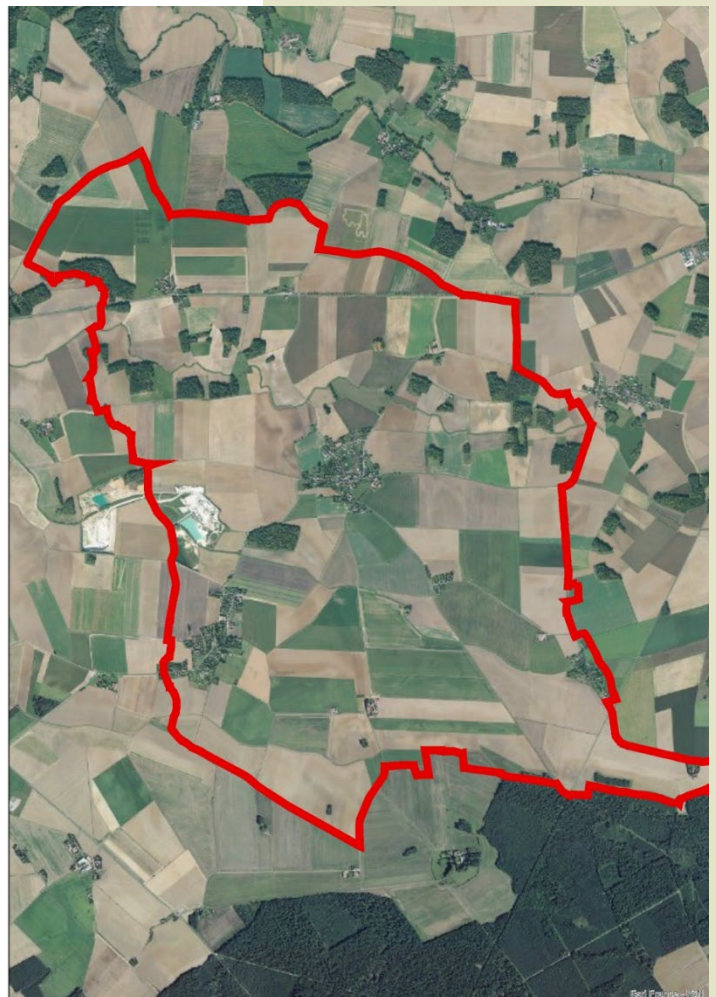
ID : 077-217700202-20241212-DEL035\_2024-DE

**Mairie de Bannost-Villegagnon**  
**2 rue de la Gare**  
**77 970 Bannost-Villegagnon**

## **PLAN LOCAL D'URBANISME**

### **COMMUNE DE BANNOST-VILLEGAGNON** **7.2 BILAN DE LA CONCERTATION**

**Dossier d'enquête publique**



40, rue Moreau Duchesne - BP 12  
77910 Varreddes

[urbanisme@cabinet-greuzat.com](mailto:urbanisme@cabinet-greuzat.com)  
<http://www.cabinet-greuzat.com>

*Vu pour être annexé à la  
délibération d'arrêt de  
projet du Conseil Municipal  
en date du : 12/12/2024*

*Le Maire*

# Bilan de la concertation

## Plan Local d'urbanisme

La Commune de Bannost-Villegagnon a prescrit la révision de son plan local d'urbanisme par délibération en date du 19 mai 2022.

Conformément à l'article L300-2 du code de l'urbanisme, une concertation continue a été mise en œuvre tout au long du processus de la révision du PLU. La procédure arrivant à son terme, il convient désormais d'établir le bilan de cette concertation dont les modalités ont été définies lors de la délibération du 19 mai 2022.

Les modalités de la concertation étaient définies de la façon suivante :

- Mise à disposition du public d'un dossier d'études en Mairie aux heures d'ouverture du secrétariat accompagné d'un registre destiné à recueillir les observations des habitants,
- Présentation du projet dans le bulletin municipal
- Diffusion dans tous les foyers de la commune d'une note générale d'information sur le projet de révision du P.L.U. et de ses orientations ;
- Organisation d'une réunion publique pour la présentation du projet et recueil des avis et observations de la population,

## Le déroulement de la concertation

Suite à la délibération du Conseil Municipal du 19 mai 2022 de procéder à la révision d'un plan local d'urbanisme, la commune a fait porter à la connaissance des administrés, des personnes publiques associées de Seine-et-Marne et du grand public sa décision.

La délibération a été affichée sur le panneau d'informations destinées aux administrés de la commune.

La délibération a été notifiée en envoi recommandé avec accusé de réception à Monsieur le Préfet, Monsieur le sous-préfet, à la DDT, à la DTARS, à la DRIEE, Monsieur le Président du Conseil Général, Monsieur le Président du Conseil Régional, Monsieur le Président de la Chambre de commerce et d'industrie, Monsieur le Président de la Chambre d'agriculture, Monsieur le Président de la Chambre des métiers, Monsieur le Président du STIF, Monsieur le président de la communauté de communes, aux Maires des communes limitrophes. Pendant toute la procédure de la révision du PLU, la commune a renseigné et recueilli les remarques de la population selon les moyens prévus par la délibération du 19 mai 2022.

•Mise à disposition du public d'un dossier d'études en Mairie aux heures d'ouverture du secrétariat accompagné d'un registre destiné à recueillir les observations des habitants,

Un registre d'observation a été mis à disposition du public à l'accueil de la mairie à compter du 20 mai 2022.

Le registre comprenait la délibération du 19 mai 2022. Par la suite, y ont été ajoutés le débat, en Conseil Municipal sur les orientations du PADD ainsi que le PADD lui-même, les OAP, le projet de règlement et le projet de zonage.

16 observations ont été consignées dans le registre.

La commune a exposé l'avancement de son PLU au sein de la mairie. L'ensemble des pièces étaient consultables en mairie. Cette exposition a duré la totalité de la phase d'étude du PLU.

•Diffusion dans tous les foyers de la commune d'une note générale d'information sur le projet de révision du P.L.U. et de ses orientations ;

La commune durant la phase de révision à fait passer des messages aux administrés via le site internet, les panneaux d'affichages, des rencontres avec les principaux intéressés qui ont fait une demande pour parler du projet, et un petit flyer pour inciter les habitants a venir découvrir le projet de révision de PLU en mairie.

•Organisation d'une réunion publique pour la présentation du projet et recueil des avis et observations de la population,

La commune a organisé une réunion publique débat le 2 octobre 2024 afin de présenter l'ensemble du projet, le rapport de présentation, le PADD, les OAP, le zonage et parler oralement du règlement. Un échange constructif a été mis en place avec les administrés présents.

Cette réunion publique a accueilli environ une cinquantaine d'habitants.

**Bilan de l'efficacité des procédures et outils de concertation mis en place.**

|                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                      |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <u>•Mise à disposition du public d'un dossier d'études en Mairie aux heures d'ouverture du secrétariat accompagné d'un registre destiné à recueillir les observations des habitants,</u> | <b>Bilan moyen :</b> Quelques habitants ont pris connaissance des éléments d'étude et ont posés des questions à la mairie.<br>15 commentaires écrits ont été laissés |
| <u>•Présentation du projet sur le site internet de la commune</u>                                                                                                                        | <b>Bilan moyen :</b> La commune n'a pas eu de retours particuliers en lien avec ces publications dans le bulletin municipal.                                         |
| <u>•Diffusion dans tous les foyers de la commune d'une note générale d'information sur le projet de révision du P.L.U. et de ses orientations ;</u>                                      | <b>Bilan moyen :</b> Quelques habitants ont pris connaissance du dossier mis à leur disposition                                                                      |
| <u>•Organisation d'une réunion publique pour la présentation du projet et recueil des avis et observations de la population,</u>                                                         | <b>Bilan positif :</b> La réunion publique débat a attiré une cinquantaine d'administrés, un échange constructif a eu lieu après la présentation.                    |